GUERRE AUX JACOBINS.

Case FRC 4188

Auras-tu donc toujours des yeux pour né point voir,
Peuple ingrat ? . . . .

(Joad dans Athalie, acte I., scène Ire.)

A PARIS,
Chez JOST, Libraire, au passage du théatre de MONSIEUR, N°. 18.
Et chez tous les marchands de nouveautés.
1792.

M+W 7388

AVERTISSEMENT.

D'Après la promesse que l'Éditeur de *la Réponse de la garde nationale Parisienne à M. le Maire*, a faite au public honnête et impartial, il lui présente cette nouvelle lettre aux citoyens de Paris et du reste de la France. C'est la production d'un homme d'esprit, et qui connoît le local. Elle doit intéresser même par son seul titre, puisque sans prévoir la dernière lettre de M. de la Fayette, où son *testament de mort*, daté du camp de Maubeuge, ce titre annonce le vrai mot à la chose. Oui, *guerre aux Jacobins*, car leur despotisme est plus désastreux *pour la liberté et la loi*, que les abus de l'ancien régime. La *guerre aux châteaux* est une guerre de brigands, très-inconstitutionnelle et anti-sociale : elle détruit les propriétés. Celle qu'on doit faire à la *secte Jacobite* est au contraire toute constitutionnelle, et digne d'une philosophie sage : elle tend au rétablissement de l'ordre et des autorités légitimes. Les citoyens raisonnables doivent l'adopter, ou la France est perdue.

La journée du 20 juin est une injure grave faite à la constitution: on ne peut y penser sans frémir d'horreur. Nous en avons donné, dans un écrit publié depuis quelques jours, le fidèle tableau. Il faut convenir qu'elle est digne des Jacobins et du chef de la municipalité. Le roi a couru le plus grand danger, quoiqu'en puissent dire les journaux démocrates. Ah! quel peuple que celui de M. Pétion! Le peuple de Mirabeau n'eut pas au moins déshonoré son chef. Sa politique voyoit un peu plus loin que celle de MM. Pétion et Santerre.



GUERRE AUX JACOBINS.

CITOYENS,

OUVREZ les yeux ! il en est tems. Jettez les sur l'abyme qu'une confiance aveugle, dans des scélérats, a creusé sous vos pieds. Sondez-en la profondeur ! et toute effrayante qu'elle puisse être, loin de vous laisser abattre à la vue du péril qui vous menace, montrez un courage égal à vos malheurs.

Ah ! n'attendez pas, pour votre réveil, l'instant, hélas ! trop prochain, du meurtre et du pillage dont vous êtes menacé.

Encore une fois, ouvrez les yeux ! il en est tems.

Si le délire dans lequel une erreur trop funeste vous entraîne, vous permet encore de réfléchir, vos yeux dessillés pourront à peine croire à ce qu'ils verront.

Percez courageusement les ténèbres qui vous environnent; rappelez à votre imagination tout ce qui s'est passé depuis six mois, ce qui se fait aujourd'hui, ce qui se trame pour l'avenir; et surpris de la létargie dont vos vrais amis ont envain cherché si souvent à vous tirer, vous vous étonnerez autant de votre stupeur, que de votre désastreuse incrédulité.

Sans être criminels, vous êtes coupables de tout le mal que vous auriez pu et dû empêcher.

Votre silence, qu'on a toujours feint de prendre pour votre assentiment ; le sommeil dans lequel vous êtes restés plongés, tandis que le crime et la scélératesse veilloient autour de vous, ont causé tous vos malheurs. Ils sont à leur-

combles, et si vous ne vous hâtez de prévenir le dernier des crimes que préparent vos ennemis, c'en est fait de la *Religion*, *de la Constitution*, *de la Royauté*, *des Propriétés* et, sans exception, *de la vie* de tous ceux qui ne sont point affiliés au club *protestanti-régici-Jacobin.*

Le complot atroce, dont nous serons tous la victime, n'est pas de ceux qu'un moment a fait naître, et qu'un moment peut détruire. Ses racines sont profondes. Plus ancien que la révolution, il est enfanté par la vengeance. C'est une guerre de religion, qui date de *la Saint Barthelemi.*

Depuis ce jour à jamais funeste, ce jour l'horreur de la France, le feu de la vengeance, toujours tempéré par une prudente dissimulation, n'attendoit qu'un moment favorable, pour embrâser l'empire.

Un ministre protestant, qui, par une machination perverse, avoit réussi à captiver un peuple aussi crédule qu'inconséquent, a ranimé l'espérance d'une secte, qui cause aujourd'hui tous nos maux.

Son crédit, sa richesse immense, sa dissimulation, la protection que lui procuroit un ministre né dans son sein, la bonté du roi, l'imprévoyance de tous les gens en place, le peu de religion dont on se faisoit gloire, tout a concouru à l'accomplissement des projets du protestantisme.

Toujours profond dans ses vues, et toujours sage dans sa conduite, le protestant a su calmer ses désirs de vengeance, pour les rendre plus assurés.

Le rappel de M. Necker, jadis l'idole de la Nation et aujourd'hui l'objet de son mépris, ce rappel a affermi tous les moyens que, depuis un siècle au moins, les protestans avoient médités dans le secret et préparés par leurs agents.

D'autres intérêts se sont joints à ceux-là.

Un grand qui vouloit rendre le gouvernement responsable du mépris dont sa conduite l'avoit couvert, parut propre à leur servir de chef.

Tous ceux qui crurent avoir le droit

d'être mécontens se réunirent à eux : et ce rassemblage ayant des intérêts différens, pour les accorder on convint de tout renverser.

Le duc d'Orléans, par une feinte pitié pour les malheureux, avoit dans un hiver rigoureux, attiré sur lui l'attention publique. Le peuple, toujours bon, toujours facile à séduire par l'apparence de la vertu, n'appercevant en lui que le protecteur des malheureux et le défenseur des opprimés, le regarda comme son père, comme son bienfaiteur. Hélas ! pour peu qu'il eût réfléchi, il auroit vu qu'un homme qui, pour gagner cinq cents louis, corrompoit les jockeis de ses adversaires, ne pouvoit par un pur motif de bienfaisance répandre des sommes immenses ; mais le peuple ne réfléchit pas.

L'or, ce moyen puissant de corruption, étoit entre les mains des associés. Des gens à talent, mais gangrénés, furent aisément achetés. (1) Séduit par des

(1) Ce ne fut pas sans cause que le petit Chénier composa et fit jouer son Charles IX, production dé-

orateurs à la solde des conjurés, le peuple se souleva. Travaillé en tous sens par les émissaires de cette infernale association, le soldat parjura son serment et déserta ses drapeaux.

Quelques ambitieux vinrent grossir la liste des factieux; et se persuadant que devenus les arbitres de la France, ils viendroient à bout de républicaniser ce vaste empire, ils osèrent consentir aux projets renversés en partie les 5 et 6 octobre.

Voilà, citoyens l'origine de la révolution. Suivez-en la marche, je vais vous en esquisser légèrement quelques évènemens, pour vous amener rapidement à votre situation actuelle.

Des clubs se forment. Celui des Jacobins devient bientôt le club règnant. De ce foyer de la révolte sortent les motions incendiaires. Les journaux virulens et calomnieux s'y composent : c'est

---

goûtante, qui n'annonce pas moins la perversité de son âme que la petitesse de son talent; on croyoit, en retraçant à vos yeux un horrible évènement, justifier les crimes atroces que l'on méditoit.

de là qu'on dicte des décrets à l'assemblée nationale. C'est par des ordres émanés de ce repaire qu'on remplit les tribunes, qu'on soulève le peuple, enfin qu'on suspend ou exécute de nouveaux crimes. Un homme, comment le qualifier? Mirabeau enfin prend l'engagement sacré de combattre les factieux, (1) dans quelque parti qu'ils se trouvent..... il est empoisonné. Mrs. Bailly et Lafayette ne croyent pas devoir s'associer à ce club; ils sont méphitisés par les vomissemens de tous les calomniateurs à gages de la société.

A peine les Jacobins forment-ils un complot, qu'il est déjoué. Leur rage contre la garde nationale, leur chef, et le Maire, est à son comble. Les calomnies, les menées, les pièges, tout tourne à la honte des factieux.

L'affaire du champ de Mars arrive, la *loi martiale* est promulguée, le *drapeau rouge* est déployé, et les factieux sont punis. Pendant quelques jours le calme

(1) Voyez, à la fin, l'épigramme faite à ce sujet.

renaît. Mais vous dormiez, bons Parisiens, et vos ennemis veilloient. Un décret, se dirent-ils, nous débarasse bientôt du général, obligeons le Maire à se retirer. A force de menées, de dégoûts, de menaces même, le bon, le foible *Bailly* consent à donner sa démission. Les Jacobins s'emparent aussi-tôt des scrutins, et vous en voyez sortir, o! comble de misère, les noms des *Pèthion*, des *Manuel*, des *Danton*, des *Robespierre*. Les affiliés des départemens, guidés par le chef-lieu, emploient les mêmes armes; et les départemens, les districts, les municipalités, jusqu'à l'assemblée nationale, tout est infecté des Jacobins. C'est à ce moment, c'est à cette époque, que, n'ayant plus rien à craindre, ne voulant plus rien ménager, les Jacobins ont arrêté le renversement, la destruction d'une constitution, dont ils se disent les amis, mais qu'ils abhorrent, parce qu'elle punit les crimes, et qu'ils se rendent justice.

Jettant un coup d'œil sur ce qui les gênoit encore, ils ont vu ce que vous auriez dû voir comme eux.

Les Jacobins exceptés, toute la France aime le roi et son auguste famille. Hors les protestants et quelques scélérats, toute la France tient encor à sa religion.

Les protestans fournissoient l'argent, (1) les Jacobins les crimes, il falloit donc anéantir la religion et la royauté. Pour y réussir, il falloit encore, ou désunir la garde nationale, ou la désarmer. Examinez leur conduite, et voyez comment ils ont marché à leur but, comment ils y marchent encore.

Ils ont cru devoir, avant tout, vous animer contre les ministres de la religion ; contre ces ministres qui, en refusant un serment contraire à toutes les autorités divines et humaines, savoient bien (et vous devez vous en appercevoir aujourd'hui, comme ils s'en sont apperçus d'abord) savoient bien, dis-je, que c'étoit plutôt à la religion, qu'à eux mêmes, qu'on en vouloit. A

---

(1) Pour preuve, réfléchissez aux énormes banqueroutes qui se sont faites et vont se faire ; sans en excepter Philippe, cru prince françois, ce sont tous banquiers protestans ou Jacobins.

cet effet ils ont, par leurs libellistes à gages, fait annoncer tous les jours des complots, des massacres, commis disoient-ils, par des prêtres réfractaires, et qui n'ont d'autre existence que leur infernale méchanceté. Mais vous n'approfondissez rien : et pourvu qu'on vous dise, qu'on vous répete avec affectation, *que vous êtes le souverain*, *que vous êtes libres*; comme cela vous flatte, vous croyez, sur parole, ceux qui sont payés pour vous tromper.

Ils ont espéré, les lâches, qu'ils vous conduiroient de la haine des prêtres à celle de la religion.

Le procureur-syndic du département, celui de la commune, votre maire ! portent leur zèle sacrilege pour les protestants, jusqu'à vouloir publiquement anéantir notre religion. Feignants d'oublier tout-à-coup que la religion catholique, apostolique, et romaine, est et doit être, d'après même l'assemblée constituante, la religion dominante, que les autres ne sont que permises, ces impies vous invitent à ne pas donner à cette

religion les marques extérieures du respect qui lui est dû. Ils osent en confondre le culte avec tous les autres cultes. Mais pour pénétrer jusqu'au fond de leur âme perverse, réfléchissez, o ! citoyens, sur la défense qu'ils font à la garde nationale d'accompagner les processions. Pourquoi cet ordre ? ils vouloient faire insulter les processions, sans aucuns risques pour leurs vils agens, ces brigands soudoyés. Et ils savoient bien que la brave et religieuse garde nationale ne le souffriroit pas. (1)

Il falloit ensuite vous rendre suspects le roi et sa famille. Que n'ont-ils pas employé pour y réussir ? calomnies, libelles, crimes de toute espèce. Non, l'histoire n'offrira jamais rien de comparable à leur scélératesse. Ils ont calomnié les ministres restés fidèles au roi et à la constitution : ils ont accumulé dénonciations sur dénonciations,

---

(1) Le jour de la fête Dieu, la garde nationale a arrêté plusieurs Jacobins, qui avoient pris à tâche d'insulter au St. Sacrement, entr'autres, le Sr. Legendre boucher, Jacobin, et un commis du sans-chemises Gorsas, courier des 83 départemens.

contre M^rs^. Bertrand, Mont-morin, et Duport, et ces dénonciations n'ont prouvé que l'exécrable méchanceté de leurs dénonciateurs. (1) Ils ont envoyé à Orléans un juge de paix, qui d'après le pouvoir, le droit, et l'ordre qu'il en avoit reçu de la constitution, décerna un mandat-d'arrêt, contre M^rs^. *Chabot*, *Merlin*, et *Bazire*, dûement atteints et convaincus, par leur propre aveu, d'avoir calomnié le roi, la reine, et tous ceux en qui ils peuvent avoir quelque confiance. Ils se sont, par cet acte attentatoire à la constitution, déclaré inviolabes, pour tous les crimes qu'ils pourroient commettre. C'est à vous que j'en appelle, o! mes chers concitoyens: l'homme qui par ses calomnies provoque les assassinats, n'est-il pas un assassin lui-même? Si, par son titre de député, un homme peut impunément commettre tous les crimes qui

---

(1) Tout le monde connoît le petit tour de passe-passe de M. Merlin contre M. Duport. Personne n'en a été surpris, mais on doit être étonné que l'assemblée garde un faussaire dans son sein. Dans l'ancien régime le corps des huissiers l'eût répudié.

lui conviendront, où en sommes-nous, et qui pourra jamais évaluer l'horreur de notre cruelle situation? La garde du roi les gênoit: au mépris d'un décret constitutionnel, ils l'ont licenciée, et toujours adroits à vous fasciner les yeux, vous avez la maladresse de ne pas appercevoir la vérité de leurs motifs. Mais n'anticipons pas sur les événements; disons, avant, un mot de ce fameux comité autrichien, dont vous avez été si complettement dupes.

Le Ministere des Jacobins, pour plaire à ses commettants, fait déclarer une guerre aussi absurde dans ses prétextes, que folle et ridicule dans sa conduite. Les insensés comptoient, comme beaucoup de vous à qui on le faisoit croire, que les allemands n'attendoient que la présence de nos troupes, pour imiter notre révolution; et sur cette assurance on ose vous annoncer des triomphes, et vous avez la bonté d'y croire. Déjà, à la tribune jacobite, M. Carra vous explique le plan de la campagne, qu'on doit exécuter à l'insu du général. C'est

aux sons de l'air patriotique, que, semblables aux murailles de Jérico, les murs de Mons doivent tomber. En dépit de la prophétie, nous sommes complettement battus; on crie à la trahison; les soldats massacrent leur chef, à qui ils attribuent une défaite, suite inévitable de l'ineptie des Jacobins. La France est dans la consternation. Pour vous donner le change, (car on craint toujours que vous n'y voyiez clair enfin) on imagine l'existence d'un comité autrichien. On en espéroit deux avantages: 1°. détourner votre attention qu'on craignoit; 2°. rendre suspectes les intentions du roi et de ceux qui ont véritablement sa confiance. Ils ont réussi à vous donner le change, et votre attention, une fois détournée, se reporte difficilement à ce qui pourroit vous éclairer. Mais, malgré les efforts réunis de Mrs. Chabot et compagnie. d'après leurs preuves, on n'a vu et l'on n'a pu voir, dans ce prétendu comité autrichien, rien autre chose que ce qui existoit: un complot infernal qui tendoit

doit à inculper à la fois les êtres les plus vertueux qui restent à la France; mais les plus redoutables aux factieux, et par conséquent les plus haïs par les Jacobins. Mais, hélas ! devoit-on se contenter de ne pas croire à ce tissu de calomnies et de mensonges ? Ah ! tant que l'assemblée nationale ne lancera pas un décret, (1) contre les calomniateurs, même ceux qu'elle renferme dans son sein, tant que des dénonciations, dénuées de preuves sans réplique, ne seront pas punies avec la derniere rigueur, n'espérez pas, o ! mes concitoyens, un moment de bonheur, un moment de tranquillité.

Déjoués dans tous leurs projets, les Jacobins n'avoient pour derniere ressource, que celle qu'ils méditent depuis longtems, que celle qu'ils voyent réussir aujourd'hui, le désarmement de la garde nationale.

---

(1) Le décret a bien été rendu par l'assemblée constituante, mais il faut qu'il soit insuffisant, puisqu'il est resté comme non avenu, contre Mrs. Chabot, Merlin et Bazire.

Citoyens, rappellez-vous la fabrication des piques. Réfléchissez que c'est à M[rs]. *Pétion*, *Manuel et Carra* que vous la devez. Souvenez-vous des rôles qu'elles ont joués à l'assemblée nationale et au carrousel, le jour du décret contre la garde du roi, voyez les menaces que les porte-piques se permettent contre toute la famille royale; et convenez que cette troupe, soutenue par les Jacobins, n'est armée que contre le roi et la garde nationale. On n'a pas pu, on n'a pas encore osé les mettre aux prises, mais un moment, on y viendra.

Déjà la garde du roi est licenciée, elle étoit coupable de deux grands crimes, de deux crimes irrémissibles aux yeux des factieux ; son attachement inviolable au roi, à son auguste famille, et son intimité avec la garde nationale. Réunis et guidés par les mêmes principes, l'honneur et l'attachement au roi, ils étoient à craindre pour les Jacobins. On a donc licencié inconstitutionellement la garde du roi.

On ne pouvoit pas décréter que la

garde nationale cesseroit ses fonctions ; il falloit trouver un autre moyen de l'anéantir. On l'a trouvé.

Les Jacobins ont fait rendre un décret qui ordonne que 20 mille hommes, fournis par tous les cantons du royaume se rassembleront à Paris, avant le 14 juillet.

Rappellez-vous, citoyens, ceux qui ont provoqué le décret, ceux qui ont parlé en sa faveur: et en voyant les noms de Mrs. *Coustard*, *Lasource*, *Vergniaux*, et notamment celui de M. *Servan* ex-ministre de la guerre, vous ne douterez pas un instant de son origine, et vous ne serez pas étonnés que, malgré les sages et justes réclamations de Mrs. *Mulot*, *Jaucourt*, le *Monteix* et *Ramon*, le décret ait passé.

Mais comme ce décret est de la derniere importance ; que, s'il est rapporté, les factieux sont sans ressource ; et qu'au contraire, s'il a lieu, il prononce l'anéantissement de la France entiere : citons ce qu'ont dit les orateurs qui ont parlé pour et contre le décret.

M[rs]. *Mulot*, *Jaucourt* et *le Monteix*, qui ont parlé contre, ont dit en substance.

„ Qu'un corps tout à la fois politique et militaire, à la porte de Paris, seroit très-dangereux; que ce corps, à l'instigation de *certains personnages*, qui, dans ces tems d'orages et de factions, tentent tous les moyens d'usurper du pouvoir, ne cesseroit de faire des pétitions, des délibérations, et des députations; que des hommes vertueux peuvent, par inexpérience, se livrer *aux scélérats*, qui auroient le dessein de s'en servir; que ces soldats, ou choisiroient leurs chefs parmi eux, c'est-à-dire, au sein de l'inexpérience, ou qu'ils les recevroient tels qu'une *faction* les auroit choisis à Paris. „ (J'ajouterai) tels qu'un *Duprat*, un *St. Huruges*, un *Mainviel*, un *Santerre*, un *Jourdan*, etc.; qu'on ôteroit à la garde nationale ses canons, pour les donner à une armée nouvelle, c'est-à-dire, qu'on ôteroit aux soldats de la constitution les armes que les Jacobins redoutent, pour les donner à leurs sa-

tellites ; que cette armée coûteroit, en trois mois, 13 millions ; qu'elle seroit inutile pendant longtems ; et que dire que les chevaux, sans un long manège, auroient l'instinct d'avoir de l'ensemble, autant vaudroit dire qu'ils seroient patriotes ; que cette armée augmenteroit le prix des vivres dans la capitale, et qu'elle pourroit servir à faire triompher de grands coupables.

Mrs. Vergniaux et Lasource, les partisans du décret, regardent d'abord « la dépense, comme une bagatelle à laquelle il ne faut pas faire attention. »

Nous sommes sûrement trop riches, et nous pouvons aisément, pour faire plaisir aux Jacobins, sacrifier 52 millions par an, au moment où, sous le prétexte des frais qu'entraîne la guerre, la Nation est obligée de suspendre ses paiemens.

« Ce n'est point de la part des gardes nationaux, que la liberté a quelque chose à craindre. » Non sans doute, de la garde nationale ; mais ici ce ne sont point des gardes nationaux, ce sont des gens appartenans aux Jacobins. Les émis-

saires de la propagande avoient trotté dans les départemens, et avant de solliciter le décret, on avoit reçu des réponses satisfaisantes. (1)

« C'est de la part des soixante mille brigands qui sont à Paris. »

Ne confondons pas, il ne faut pas appeller brigands ceux que les Jacobins et les protestants ont fait fuir des provinces, et qui se sont réfugiés à Paris, comme l'endroit encore le plus tranquille; mais on peut vraiment appeller brigands ce rassemblement de gens de tous les pays, qui n'ont ni feu, ni lieu, à la solde des Jacobins, armés de piques, dont l'occupation est de faire retentir les carrefours, les places, et les rues de motions incendiaires et sacrileges; de les porter impudemment jusques sous les fenêtres de leurs majestés, et d'assaillir impunément les honnêtes gens qui les désapprouvent. Ceux-là, M. Pétion,

(1) Déja une partie de cette troupe s'est rendue à Paris, d'Avignon, de Nantes, de la Rochelle, etc. Jourdan même est à Paris; et on l'y protège, au mépris d'un décret.

Maire, doit les connoître, et les connoît bien; mais il les protege, parce qu'ils appartiennent à la société. On devroit donc être bien étonné d'entendre les Jacobins se plaindre si souvent de gens qui ne sont ici que par leurs ordres; si l'on ne voyoit clairement qu'ils n'en parlent que pour faire croire à la nécessité de ce camp de 20 mille hommes, depuis longtems projetté.

,, Eh! qui sont ceux qui veulent laisser à la garde nationale tout le service dont elle est accablée? ,,

La garde nationale s'est-elle plainte de son trop de service, a-t-elle demandé du renfort? non. Il est vrai que M. Pétion, qui veut les 20 mille hommes, se plaint avec affectation que le service de la garde se fait chez lui sans exactitude. Qu'il se fasse garder par les Jacobins ses freres, qui sont dans la garde nationale, mais qui n'y sont de service que les jours de révolte; *on sait bien pourquoi.*

,, Ce sont ceux qui ont jetté les hauts cris, quand le peuple s'est armé de piques. ,,

Mais, M. Lasource, si c'est le peuple qui s'est armé de piques ; ce n'est que le peuple Jacobin ; car l'autre est dans la garde nationale. Au surplus jeter les hauts cris contre l'inconstitutionnelle création des porte-piques, et rejeter le camp de 20 mille hommes, c'est être à la fois juste et conséquent ; car les 20 mille hommes et les porte-piques sont également les soldats de la propagande ; la seule différence c'est que ceux-ci sont payés par eux, et ceux-là le seront par la nation.

M. *Ramon* représente envain, que ,, c'est un mauvais projet que celui qui formeroit une armée de députés ; que c'est un mauvais projet que celui qui insulte à la garde nationale de Paris ; que c'est aux frontieres que des soldats doivent aller faire la fédération. ,, Le décret n'en passe pas moins comme tant d'autres, qui n'ont passé que parce que les Jacobins sont en force à l'assemblée.

Huit mille citoyens-soldats présentent à l'assemblée une adresse individuelle, par laquelle ils demandent le

rapport du décret ; ils sont admis aux honneurs de la séance ; et un instant avant l'assemblée venoit de refuser les mêmes honneurs à un député de section, porteur d'une même pétition.

Il n'est pas sans quelque utilité de remarquer quelques phrases du discours de M. Vergniaux, d'après lequel M. Vasselin n'a pas obtenu les honneurs de la séance. C'est M. Vergniaux qui parle.

„ On vous a dit, qu'on ne demandoit pas le rapport du décret, et en même tems on demande un décret d'accusation contre le ministre, pour sa proposition convertie en décret, c'est-à-dire, qu'on a demandé un décret d'accusation contre vous-même. „

Cela n'est pas tout-à-fait vrai; mais, quand cela seroit, pourquoi pas? *Si vous êtes inviolables, êtes-vous infaillibles?* Et puisque vous avez arrangé les choses de maniere à être supérieurs à tout ; il faut bien appeller de vos fautes à vous-mêmes. Vos travaux devroient être soumis à une assemblée de révision ; puisque cette assemblée

n'existe pas, vos travaux doivent être au moins soumis à l'opinion publique ; et paraphrasant ce qu'une *Macédonienne* disoit au roi *Philippe*, M. Vasselin vous dit, et a droit de vous dire ; j'appelle de l'assemblée en tumulte et surprise à l'assemblée réfléchissante et instruite."

« On vous a dit que la proposition du ministre étoit inconstitutionnelle, ainsi on vous a dit que la motion qui l'a suivie et qui a été convertie en décret, étoit inconstitutionnelle. »

Seroit-ce le premier que l'assemblée législative auroit rendu? (1)

« On vous a dit que le ministre de la guerre avoit calomnié la garde nationale Parisienne, par la proposition qu'il a faite à l'assemblée; ainsi on vous a dit, en d'autres termes, que vous avez ca-

---

M. Gohier a osé soutenir que l'acte constitutionnel seul est ce que l'assemblée législative n'a pas le droit d'altérer ; mais qu'ayant le droit de faire des loix, elle a celui d'anéantir celles faites par l'assemblée constituante. Mirabeau l'a prédit, « La seconde législature, disoit-il à ses amis, détruira ce que nous aurons fait ; une troisième, si elle a lieu, anéantira ce qu'aura fait la seconde, et jamais la France n'aura de constitution. »

lomnié, par votre décret, la garde nationale. »

On ne vous le conteste pas, l'un est une suite de l'autre. M. Vergniaux fait ensuite une petite dénonciation, mais cela n'étonne pas ; il y a long-tems que les dénonciations sont à l'ordre du jour. Faute de bonnes raisons, une dénonciation est d'un grand secours.

« Vous savez comment on mendie ces signatures, de porte en porte. »

M. Vergniaux, je vous demande pardon, mais si vous connoissez ce moyen, avouez que ce n'est pas une raison pour que d'honnêtes gens s'en servent, et convenez que, si pareille assertion n'est pas une calomnie, elle est au moins la preuve d'une grande légéreté. (1)

---

(1) Ce qui vraiment est mendié, ce sont ces petites députations partielles qui viennent, quand on le veut, féliciter l'assemblée des décrets qu'elle rend.

Remarquez que ces députations sont composées ou des gens qu'avec un *Corset* on fait aller où l'on veut, ou d'affiliés à la propagande.

Parmi les députations venues à l'appui du décret funeste, dont il est ici question, qui voyez vous ? Des femmes de la coterie de celles qui jouoient un rôle à la fête de Château-vieux ;

« On a déjà lu un arrêté de section qui désavoue le projet de pétition, on va vous en lire un autre qui a le même objet. »

Voilà au moins déjà deux sections et huit mille gardes nationaux, qui ne sont pas de l'avis du décret. Voilà ce que cela prouve; malgré le soin qu'on s'est donné de faire démentir ce vœu, par 200 individus, qui, payés pour cela, ont parlé, sans autorité d'une section.

Des citoyens de la section du théâtre françois, (*) connue il y a un an sous la fameuse dénomination de club des cordeliers, et encore plus célebre, par leur président *Danton* que par leur affiliation aux Jacobins;

Quelques citoyens de la section du Palais Royal. Ceux-ci mieux soufflés que les autres, parce qu'ils sont plus près des souffleurs, ont joint à leurs félicitations une petite dénonciation contre l'état major de la garde nationale, accompagnée d'une petite demande en licenciement d'icelle.

L'assemblée a vivement saisi le tout et l'a bien vîte envoyé à ses comités de pétitions et de surveillance. Ce petit moyen est merveilleux : quand un homme devient gênant, on s'en débarrasse, avec un petit décret de haute trahison nationale. C'est ainsi, gardes nationaux, qu'on vous anéantira ; on va commencer par votre état major.

(*) Cette estimable section vient d'annoncer qu'elle fourniroit des piques à tous ceux qui voudront servir dans le corps de garde de son arrondissement.

« Quelle est donc l'occasion où vous n'avez pas montré la plus entiere confiance dans la garde nationale de Paris. ? »

L'admission de Château - vieux à la barre prouve au moins que vous comptez pour rien et sa sensibilité, et ses vœux les plus justes.

Hélas ! sans cette admission, sans cette fête déshonorante et atroce, nous ne pleurerions pas aujourd'hui le brave Gouvion. « Général, disoit - il à M. la Fayette, la veille de ce cruel événement, entre les aristocrates et les factieux un honnête homme ne voit que la mort. »

Il les connoissoit les factieux, ce sont eux qui l'ont forcé à donner sa démission de député. Son frère a été assassiné par les soldats que vous avez vu promener triomphalement dans la capitale ; et lui. . . , nous l'avons perdu. Citoyens, la perte est grande. . . . mais il est mort au lit d'honneur, et sa mort est honorée des pleurs et des regrets de tous les honnêtes gens.

« Ne lui avez-vous pas confié la garde du roi, dans le moment où vous avez licencié ses gardes? »

Vous ne vouliez pas des Suisses que vous calomniiez au même moment. Les régimens de ligne en garnison à Paris, malgré vos tentatives, ne sont pas à vous; à qui donc auriez-vous confié cette précieuse garde? Aux Piques, sans doute.

D'ailleurs, par *interim*, la garde du roi n'appartient-elle pas à la garde nationale? N'avoir pas commis une injustice, est-ce donner une preuve de confiance?

» Comment ne conçoit-on pas la nécessité de rassembler une force assez considérable pour repousser les ennemis, si jamais ils pouvoient venir jusqu'à nous? »

Je demande à mon tour, comment 20 mille hommes qui, d'ici à plus d'un an, ne seront encore ni disciplinés, ni formés à la manœuvre, pourront s'opposer à des troupes victorieuses, que n'auront pas pu arrêter 100 mille hom-

mes? Je demande encore ce que deviendront les troupes des frontieres ? Si elles sont forcées, ne se replieront-elles pas sur Paris ?

Vous dire, citoyens, que ces 20 mille hommes serviront à repousser l'ennemi de la capitale ; c'est vouloir vous tromper, par une fausse apparence de protection, qu'on vous offre dans cette armée inconstitutionnelle. Cette armée ne peut servir qu'aux desseins des factieux : pour tout autre objet, elle est nuisible. Elle augmentera la cherté des vivres, déjà hors de la portée du peuple. Les soldats de ce camp, trop voisin de la capitale, se livreront à tous ces goûts effrénés qu'on satisfait aisément dans les grandes villes. S'ils sont bien constitués, ils s'effémineront : s'ils sont dans de bons principes, les missionnaires du club les auront bientôt corrompus : s'ils sont eux-mêmes affiliés aux prétendus amis de la constitution, je vous laisse à penser ce qu'ils exécuteront.

A peine seront-ils instalés dans leur camp, que, sous différens prétextes,

on écartera les régimens de ligne qui sont à Paris. (1) Citoyens, le plan est fait, et l'exécution en est facile, puisque vous vous obstinez à ne rien voir, il faut vous l'expliquer, et je vais le faire.

Renvoyer la garde du roi, cela est fait.

Avoir, à la disposition des Jacobins, un camp de 20 mille hommes, infanterie et cavalerie. Ils l'auront malgré vos réclamations, parce qu'elles ne sont, ni assez nombreuses, ni assez pressantes.

Sous différens prétextes, éloigner de la capitale les troupes de ligne qui y sont. Rien de plus aisé : ils ont de l'argent, et on sait faire naître les prétextes.

La garde nationale restera seule, absolument seule. On aura ses canons ; il y a des Jacobins partout, prenez-y garde.

On soulevera le peuple Jacobin ; vous savez que cela n'est pas difficile. Peut-être demandera-t-on que la reine soit mise au couvent ; et, pour appuyer la

(1) On le propose dès-à-présent, et au moment même qu'on feint de croire Paris dans le plus grand danger, à cause de 60 mille brigands qui, à ce qu'on prétend, y sont. On veut diminuer à Paris le nombre de ses défenseurs constitutionnels : quelle inconséquence !

motion,

motion, on fera marcher les piques. Vous serez requise, garde nationale, et c'est alors qu'ayant les piques en tête, les 20 mille hommes en flanc, trahis par de faux freres qui sont dans vos bataillons, vous serez forcés de rendre vos armes, et de vous livrer à la discrétion du parti. La flamme, le pillage et la mort : voilà, citoyens, à quoi vous devez vous attendre. Mais ne croyez pas en être quitte pour ces malheurs; un plus grand encore vous attend.

Pendant tous ces forfaits, on s'empare de la personne du roi, et si l'on respecte ses jours, c'est pour l'emmener dans le midi de la France, au milieu des protestans.

C'est delà que les factieux préparent tous les maux qui vous accableront. Après avoir fait de Paris un second Avignon, après vous avoir enlevé le roi, et peut-être avoir fait pis encore, ils le gardent en otage. Sa vie répondra de leur amnistie, si les puissances étrangeres parviennent à les soumettre. Si au contraire il étoit possible qu'ils fussent les plus forts, c'est delà qu'ils détrôneront le roi, et que, se formant en république, ils as-

sujettiront les autres départemens. Voilà citoyens, le but du décret qui révolte justement les vrais patriotes.

Et en effet si pour ceux qui l'ont provoqué, qui l'ont surpris, ce décret n'étoit pas de la plus haute importance, refuseroient-ils, sinon de le rapporter, au moins de le remettre à la discussion (1). Oui, l'on appelle du jugement de l'assemblée à l'assemblée elle-même. Si ceux qui ont obtenu ce décret ont de bonnes intentions (2), ils ne peuvent pas refuser de les exposer à leurs co-députés ni refuser de les écouter. Mais que le jour en soit annoncé, afin que l'as-

1 Ce décret leur importe tellement que, pour vous donner encore le change, ils prétendent et osent dire, en pleine assemblée nationale, que le renvoi des ministres Servan, Rolland, et Claviere, n'a d'autre motif que leur approbation pour le camp de 20 mille hommes. Les honnêtes gens, les gens instruits, savent à quoi s'en tenir sur le compte de ces ex-ministres. On connoit leur secte, c'est les connoitre. Mais il est bon d'instruire le public du motif de leur renvoi. Pour aider au projet détaillé dans cet écrit, ils travailloient bénignement à faire déclarer le roi imbecille, conséquemment à le faire déclarer inhabile à régner, à renfermer la reine, et à s'emparer du prince royal, pour, sous son nom, agir comme utile leur sembleroit. C'est la découverte de ce complot, qui les a fait renvoyer; c'est pour ce malheur, que l'assemblée a déclaré qu'ils emportoient les regrets de la nation (Jacobine). Notez que cette motion n'a été faite et appuyée que par des Jacobins : notez que pareil décret a honoré la retraite de M. NECKER.

2 Rappellez-vous ou, si vous ne l'avez pas lu, procurez vous le discours prononcé aux Jacobins, le lundi 4 juin dernier, par M. Dubois de Crancé, prenant congé de ses freres, pour aller, dans l'armée de LUCKNER, remplir le poste d'adjudant-général, auquel M. Servan venoit de l'élever, au mépris de la loi : et vous douterez de ces bonnes intentions, ou plutôt vous n'en douterez plus.

semblée puisse être complette et que ce ne soit pas un très-petit nombre de députés, qui rende un décret qui intéresse également la capitale et tout l'empire.

Toutes les fois qu'un décret est important, en le rendant on devroit rendre compte du nombre des votans; c'est à cette balance qu'on pourroit en peser la valeur (1).

Citoyens, il ne suffit pas de vous indiquer vos maux, de vous en faire sonder la profondeur, il faut encore tâcher de vous en montrer le remede. Il n'y en a qu'un seul, il faut arrêter le mal dans sa source. A qui imputer vos malheurs ? Aux Jacobins ; oui, à eux seuls ; qu'ils soient donc supprimés. Vous n'avez pas un instant à perdre, il faut agir.

Que les sections s'assemblent, qu'elles prennent des arrêtés sages, mais vigoureux; que, la majorité conue, elles aillent en députation à la municipalité, au département, à l'assemblée n[ale]., au roi; et, invoquant ainsi toutes les autorités constituées, qu'elles demandent et ne cessent

1 Toutes les fois que les Jacobins de l'assemblee se voyent les plus nombreux, ils évitent l'ajournement des décrets qu'ils veulent surprendre, en décrétant l'urgence. Ce moyen, qui ne leur a été donné par la constitution que pour prévenir un grand péril, est dans leurs mains, par l'abus monstrueux qu'ils en font, l'arme la plus tranchante contre la constitution, et la tranquillité publique.

de demander, jusqu'à ce qu'elles l'aient obtenue, la supression de tous les clubs. Osez fraper un coup plus décisif, annoncez, par le même arrêté, que MM. Pétion, Manuel, Danton, et Rœderer, ont perdu la confiance de la capitale. Demandez un décret d'accusation contre eux. Osez, vous réussirez : et par ce coup hardi, mais juste, mais indispensable, vous préviendrez les malheurs qui menacent le meilleur des rois : malheurs qui retomberont sur vous; car, n'en doutez pas, la capitale est nécessaire au roi, mais le roi est nécessaire à la capitale.

O ! mes chers concitoyens, ne perdez pas un instant, et surtout en demandant l'assemblée des sections, qu'aucun honnête homme, sous aucun prétexte, ne croie pouvoir se dispenser de s'y trouver. Rappelez-vous que votre absence, à l'époque des élections, est ce qui a causé votre ruine.

Enfin, je vous le répete, vous périssez concitoyens ! ouvrez les yeux.

ÉPIGRAMME.

Je combattrai les factieux,
Dit un jour Mirabeau, dans sa grande colere,
Je les démasquerai, j'en fais serment aux dieux !
Alors le bon Foucault d'une voix de tonnere
S'écrie, en face des coquins.
DÉTRUISEZ DONC LES JACOBINS:
La justice et la paix reviendront sur la terre.

PAR L'EDITEUR.